

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove

Richardson, Samuel

A Dresde, 1752

Lettre CCCLXII. M. Belford, à M. Morden.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1860

lesquels il avoit entrepris de se défendre; & dans le combat, il avoit reçu deux coups de fusil, dont il étoit mort quelques heures après; assez heureusement néanmoins, puisque cet accident l'avoit sauvé du gibet, auquel il auroit été condamné suivant les Loix. La lettre de M. Belford contient des réflexions fort sensées sur les suites ordinaires de la débauche & du crime. Elle finit par une aimable peinture de la vertu & de ses fruits, dont il déclare qu'à l'avenir rien n'est capable de lui faire perdre le goût. Cependant il promet de se trouver à Paris dans le tems que M. Lovelace lui a marqué; quoiqu'avec peu d'espérance de le rapeller alors à des principes plus réglés, si ses réflexions sur tout ce qui est arrivé depuis quelques semaines, n'ont pas produit cet effet lorsqu'il se propose de le rejoindre.)

LETTRE CCCLXII.

M. BELFORD, à M. MORDEN.

Jendi, 21 de Septembre.

Permettez, Monsieur, que je m'explique ouvertement sur un point, dont mille raisons me font un devoir si sacré, que rien ne peut & ne doit m'en dispenser.

J'ai

J'ai promis, à la divine personne, que nous pleurons, d'employer tous mes efforts pour prévenir un nouveau malheur, dont la crainte a paru l'occuper jusqu'au dernier moment de sa vie. Je ne me bornerai donc pas à vous en parler dans des termes obscurs. C'est avec une extrême inquiétude que je viens d'apprendre une déclaration, par laquelle on m'assure que vous avez terminé vos adieux au Château d'Harlove, en vous disposant à retourner en Italie. Vous avez dit hautement que vous renonciez au repos, jusqu'au jour où vous auriez vangé votre Cousine.

Je ne pense point à défendre un coupable Ami, ni même à vous apporter de vaines excuses pour extenuer son crime. Cependant je dois vous rappeler que la famille, par ses persécutions dans l'origine, & par l'inflexible dureté qui les a suivies, partage au moins le blâme. Il y a même assez d'apparence qu'une personne aussi vertueuse que Miss Harlove, n'ayant rien à se reprocher & trouvant dans son cœur le témoignage de son innocence, auroit passé sur une injure personnelle; sur-tout, lorsqu'elle voioit M. Lovelace disposé à la réparer, & que les instances d'une illustre famille sembloient faire tourner l'offense à sa gloire.

gloire. La première fois, Monsieur, que j'aurai l'honneur de vous voir, je vous informerai de toutes les circonstances de cette fatale histoire; & vous verrez que M. Lovelace avoit d'abord été fort maltraité par toute la famille, sans autre exception que la divine Clarisse. Cette exception, je le fais, augmente beaucoup son crime: mais comme il ne se proposoit, dans ses caprices, que d'éprouver la vertu d'une femme qu'il aimoit d'ailleurs jusqu'à l'adoration, & que non seulement ses instances ont été si humbles & si pressantes pour obtenir sa main, mais que son désespoir, en perdant le pouvoir de réparer le mal, est allé jusqu'à la perte de sa raison, il me semble, Monsieur, qu'il y a beaucoup d'objections à faire contre une résolution telle qu'on vous l'attribue.

Je vous lirai, en même tems, quelques endroits de ses propres lettres, dont plusieurs ne peuvent manquer de vous convaincre que ce malheureux homme, revenu depuis peu à la raison, n'a pas besoin d'autre châtiment que ses propres réflexions. J'ai relû, à ce moment, les copies des lettres posthumes. Je vous les envoie toutes, à la réserve de celle qui étoit pour lui, & que je me réserve à vous communiquer dans notre pre-



mier entretien. De grace, relifez celle qui vous étoit adreffée, & celle qui étoit pour M. James Harlove. Je vous les remets fous les yeux, parce qu'elles regardent particulièrement le fujet qui me porte à vous écrire. Elles me paroiffent fans replique. L'impreffion, du moins, qu'elles font fur moi eft affez forte, pour me faire promettre au Ciel, de ne jamais tirer l'épée dans une quelle particulière.

Permettez-moi d'ajouter, que M. Lovelace n'a pas donné de nouveau fujet d'offenfe, depuis la vifite que vous avez rendue à Milord M...; c'est-à-dire, Monsieur, depuis un tems où vous avez été fi convaincu vous même de la fincérité de fes intentions, que vous avez follicité votre chere Coufine à lui pardonner.

J'ajoute, Monsieur, j'ajoute encore, (quoiqu'il n'en foit pas befoin fans doute, lorsque vous y penserez de fang froid) la promesse que vous avez faite à votre Coufine mourante; une promesse, qui dans la confiance dont elle étoit remplie pour vous, a fervi, vous le favez, à rendre fes derniers momens plus tranquilles.

Cher Colonel! l'outrage la regardoit fans doute. Sa famille entière avoit part à la
caufe

cause. Elle a tout pardonné. Pourquoi ne pas imiter ce que nous admirons!

Vous me demandiez un jour, s'il étoit possible qu'un homme de courage fut capable d'une bassesse prémeditée. En général, je crois que le courage & la bassesse font des qualités incompatibles. Mais, dans l'exemple présent, le caractère de M. Lovelace prouve la vérité de cette observation commune, que toute regle a ses exceptions. Je lui dois ce témoignage, qu'il n'y a point de mortel plus brave, ni plus habile, & qui se possède mieux dans l'exercice des armes. Ma pensée n'est point, que cet éloge puisse faire impression sur le Colonel Morden. Je fais que s'il n'est pas arrêté par des motifs supérieurs, autant que par ceux que je prens la liberté de lui rapeller, il me répondra que cette bravoure & cette habileté ne font qu'un adversaire plus digne de lui. C'est donc à ces grands motifs que je me reduis; avec d'autant plus de confiance, qu'une poursuite sanglante ne paroîtroit pas justifiée aujourd'hui par la première chaleur du ressentiment; & qu'après un mal irréparable, elle passeroit au contraire pour une vengeance froide & délibérée, dont un galant homme ne sera jammais capable.

